

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 janvier 2018

Commune de
PAULHAN

N° 2018/01/03

Date de la convocation	17 / 01 / 2018
	<u>Votes : 23</u>
Présents : 22	Pour : 23
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 1	Abstention : 0

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, RICARD Christine, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mme GASPARD Chantal à Mr ALEIX Bertrand

Objet : travaux de restauration des façades de l'ancienne Ecole Georges SAND 2^{ème} tranche- approbation du projet - demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réfection de la façade de l'ancienne école G. Sand et précise que dans la continuité il conviendrait de faire les deux cotés restants.

Il explique et présente au Conseil Municipal la teneur des travaux, en évoque le coût s'élevant à la somme de 29 050.00€ HT et propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

Oui l'exposé de son rapporteur,

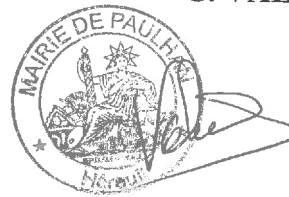
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20180125-2018-01-03-DE Date de télétransmission : 31/01/2018 Date de réception préfecture : 31/01/2018

- Approuve le projet de restauration des façades de l'ancienne Ecole Georges SAND 2^{ème} tranche, son plan de financement
- Décide de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180125-2018-01-03-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018